

# Je pars à la retraite et je choisis la garantie **CSM Evin**



**Garantie dédiée aux anciens salariés statutaires  
des IEG et aux ayants droit Camieg**

## Votre santé en toute tranquillité

Dans le cadre de votre prochain départ en retraite, vous et vos ayants droit couverts par la Camieg pouvez continuer à bénéficier des mêmes prestations santé CSM que les agents en activité et des mêmes services grâce à la garantie CSM Evin.

Vous pouvez également maintenir le renfort Sodeli et Cort que vous avez souscrit ou décider d'y adhérer pour mieux couvrir vos dépassements d'honoraires, vos frais d'optique et bénéficier de nombreux avantages :

- Des remboursements complémentaires à la CSM Evin sur les principaux postes de santé
- Une garantie dépendance\*
- Une assistance (aide à domicile, prise en charge des enfants ou d'une personne dépendante en cas d'hospitalisation, gardiennage d'animaux, portage de repas et médicaments à domicile, ...)
- Des services de télémédecine (téléconsultation médicale, deuxième avis médical, imagerie 3D)

"Je recherche une couverture : "

	<b>Equilibrée et des cotisations maîtrisées</b> Je choisis <b>Evin</b>	<b>Complète et confortable</b> Je choisis <b>Evin + (e)Sodeli</b>	<b>Optimale pour répondre à des besoins en santé importants</b> Je choisis <b>Evin + (e)Cort</b>
Soins courants	●●○○	●●●○	●●●●
Pharmacie	●●●○	●●●○	●●●●
Optique	●●○○	●●●○	●●●●
Dentaire	●●○○	●●●○	●●●●
Hospitalisation	●●○○	●●●○	●●●●
Matériel médical	●●○○	●●●○	●●●●
Services	●●○○	●●●●	●●●●

\* Garantie Perte d'Autonomie / Dépendance : se reporter à l'article 29 du Règlement Mutualiste ainsi qu'à la fiche service Indépendance Royale disponible sur [energiemutuelle.fr](http://energiemutuelle.fr)



## Les réponses à toutes vos questions



### **Futur retraité : c'est le moment de penser à sa complémentaire santé !**

Profitez de la couverture CSM Evin afin de maintenir votre couverture de branche CSM d'entreprise CSM. Vous bénéficierez du même niveau de garanties que votre couverture salariée, à des cotisations avantageuses, sans interruption de couverture, tout en gardant la télétransmission avec la Camieg.

#### **À la retraite, comment serais-je couvert ?**

Votre affiliation obligatoire à la Couverture Supplémentaire Maladie CSM cesse au jour de la fin de votre contrat de travail, vous n'êtes plus couvert dès le 1<sup>er</sup> jour qui suit le départ de votre entreprise. C'est pourquoi il est important de faire son choix avant de partir en retraite.

#### **Quels sont les choix qui s'offrent à moi ?**

Vous et vos ayants droit pouvez continuer à bénéficier des mêmes prestations santé CSM que les agents en activité et des mêmes services grâce à la garantie CSM Evin.

#### **À quoi correspond le délai de 6 mois ?**

La couverture CSM Evin est accessible au plus tard dans les 6 mois postérieurs à votre départ en retraite. C'est un délai qui permet éventuellement de prendre un temps de réflexion pour le choix de sa nouvelle mutuelle. **Cependant, vous n'êtes plus couvert par Energie mutuelle dès le premier jour du départ en retraite.**

#### **Quelle est la différence entre le contrat CSM des actifs et le contrat CSM Evin des retraités ?**

Les niveaux de remboursements sont totalement identiques, vous gardez le même niveau de prestation. Seule la cotisation diffère en raison de l'arrêt de participation de l'employeur.

#### **Qui peuvent être affiliés sur la couverture CSM Evin ?**

Les ayants-droits du contrat CSM Evin doivent obligatoirement être affiliés sous la couverture Camieg de l'ouvrant droit (enfants et conjoint(e)).

#### **Deux anciens salariés des IEG peuvent-ils être affiliés ensemble ?**

La couverture CSM Evin est soumise à l'affiliation individuelle de chaque agent, donc elle ne peut pas couvrir deux anciens agents des IEG ensemble. Cependant, la couverture Sérénité, bénéficiant d'un niveau similaire de prestation le permet.

#### **Y'a-t-il plusieurs niveaux de couvertures possibles ?**

Vous avez la possibilité, comme pour le contrat CSM, d'ajouter une option Sodeli ou Cort afin d'améliorer le niveau de remboursement et de bénéficier de services et d'assistances supplémentaires.

#### **Comment se calcule la cotisation ?**

La cotisation de la couverture CSM Evin se calcule avec un pourcentage de 1,407 % de votre salaire de référence des 12 derniers mois en activité (salaires bruts toutes primes comprises). Toutefois, les cotisations sont plafonnées, les trois premières années, avec une cotisation mensuelle maximale de 48,23 € et vous bénéficierez d'une réduction sur les deux premières années. Les ayants droit (affiliés camieg) bénéficient d'une cotisation unique de 0,988 % du PMSS (36,22 €).

#### **Bénéficierai-je toujours de la Télétransmission Camieg**

La télétransmission avec la Camieg est conservée et vous n'avez pas de démarches supplémentaires à effectuer.

# Votre cotisation

## CSM Evin

### Une cotisation pour vous :

1 <sup>re</sup> année*	2 <sup>e</sup> année*	3 <sup>e</sup> année*
<b>1,104 %</b> de votre salaire de référence, dans la limite de <b>37,83 € TTC / mois</b>	<b>1,379 %</b> de votre salaire de référence, dans la limite de <b>47,28 € TTC / mois</b>	<b>1,656 %</b> de votre salaire de référence, dans la limite de <b>56,77 € TTC / mois</b>

Salaire de référence : rémunération brute des 12 derniers mois d'activités, primes comprises.

### Une cotisation unique pour vos ayants droit Camieg :

**1,086 % du PMSS\*\***, soit de **42,63 € TTC / mois**

Conjoint et enfants uniquement si sous l'affiliation Camieg de l'ouvrant droit, un conjoint ne peut pas être un ancien ouvrant droit CSM.

\* Le décret n°2017-372 du 21 mars 2017 prévoit désormais pour le souscripteur une évolution progressive des cotisations pendant les trois premières années suivant la souscription de la garantie CSM Evin, dont les garanties sont identiques pour les actifs et les retraités.

Les plafonds annuels sont respectivement de 100 %, 125 % et 150 % de **la cotisation globale applicable aux salariés IEG actifs**.

\*\* Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale 2025 : 3 925 €

## Renforts (e)Sodeli et (e)Cort

COTISATIONS 2025 TTC EN € / mois\*

 **Isolé**

 **Famille**

Sodeli\*\*

14,49 €

25,75 €

Cort\*\*

34,11 €

63,57 €

Cotisation incluant la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance : 2,81 € pour Sodeli, 3,34 € pour Cort

eSodeli\*\*

11,68 €

22,94 €

eCort\*\*

30,77 €

60,23 €

Cotisation sans la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance

\* Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %

\*\* Incluant les prestations nrCort, dépassements d'honoraires Non OPTAM, montures et audiologie : 3,23 € l'isolé et 6,36 € la famille.

Pour les prestations NR CORT mentionnées dans le tableau des garanties (dépassements d'honoraires des médecins Non-Optam et forfait monture au-delà de la limite des contrats responsables) intègrent la Taxe de Solidarité Additionnelle au taux spécifique de 20,27 %. NR : Non Responsable.

## Exemples

J'adhère seul à la CSM Evin, avec l'option Sodeli en 1<sup>re</sup> année et mon salaire de référence est supérieur au PMSS :



+ Option Sodeli

37,83 € + 14,49 €

soit : 52,32 €

J'adhère avec un ou plusieurs ayants-droit non Camieg, sans option, en 1<sup>re</sup> année et mon salaire de référence est au-dessus du PMSS :



+ 

37,83 € + 42,63 €

soit : 80,46 €

# Exemples de remboursements

Dernière mise à jour le 29/11/2024  
En attente de la publication du PLFSS 2025



	Dépense	Remboursement Camieg	Remboursement Energie mutuelle		
			CSM Evin	CSM Evin + (e)Sodeli	CSM Evin + (e)Cort
<b>SOINS COURANTS</b>					
Consultation médecin généraliste (Non OPTAM, BR* 25 €)	50 €	29 €	10 €	20 €	20 €
Votre reste à charge**		<b>21 €</b>	<b>11 €</b>	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>
Consultation médecin spécialiste (Non OPTAM, BR* 23 €)	95 €	26,6 €	18,4 €	18,4 €	64,4 €
Votre reste à charge**		<b>68,4 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>4 €</b>
Consultation d'Ostéopathe	65 €	-	34 €	59 €	65 €
Votre reste à charge		<b>65 €</b>	<b>31 €</b>	<b>6 €</b>	-
<b>OPTIQUE</b>					
<b>Dans le réseau kalixia</b> Optique adulte Verres simples (Sphère 0-2 et Cylindre 0,25-4)	400 € (dont 200 € la monture négociée à 150 €)	135 €	Verres aux Frais réels + 65 € pour la monture	Verres aux Frais réels + 65 € pour la monture	Verres aux Frais réels + 105 € pour la monture
Votre reste à charge		<b>265 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>10 €</b>
<b>Dans le réseau kalixia</b> Optique adulte Verres complexes (Sphère 2,25-4 et Cylindre 0,25-4)	730 € (dont 200 € la monture négociée à 150 €)	283 €	Verres aux Frais réels + 65 € pour la monture	Verres aux Frais réels + 65 € pour la monture	Verres aux Frais réels + 105 € pour la monture
Votre reste à charge		<b>447 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>10 €</b>
<b>Hors réseau kalixia</b> Optique adulte Verres simple (Sphère 0-2 et Cylindre 0,25-4)	400 € (dont 150 € la monture)	135 €	175 €	195 €	245 €
Votre reste à charge		<b>265 €</b>	<b>90 €</b>	<b>70 €</b>	<b>20 €</b>
<b>Hors réseau kalixia</b> Optique adulte Verres complexes (Sphère 2,25-4 et Cylindre 0,25-4)	730 € (dont 150 € la monture)	283 €	377 €	397 €	437 €
Votre reste à charge		<b>447 €</b>	<b>70 €</b>	<b>50 €</b>	<b>10 €</b>
<b>DENTAIRE</b>					
Prothèse dentaire tarifs libres, couronne céramo-céramique (BR* 107,5 €)	800 €	532,13 €	161,25 €	241,88 €	267,87 €
Votre reste à charge		<b>267,87 €</b>	<b>106,62 €</b>	<b>25,99 €</b>	-
Implant dentaire	1 150 €	-	772,80 €	972,80 €	1 150 €
Votre reste à charge		<b>1 150 €</b>	<b>377,20 €</b>	<b>177,20 €</b>	-
Orthodontie Adulte Non remboursée par la Sécurité sociale (deux semestres avec une BR* 193,5 € chacun)	2 400 €	-	1 161 €	1 393,2 €	1 780,2 €
Votre reste à charge		<b>2 400 €</b>	<b>1 239 €</b>	<b>1 006,8 €</b>	<b>619,8 €</b>
<b>HOSPITALISATION</b>					
Chambre particulière (par nuitée)	110 €	-	81,14 €	101,14 €	110 €
Votre reste à charge		<b>110 €</b>	<b>28,86 €</b>	<b>8,86 €</b>	-
Opération Chirurgie Non OPTAM (Reconstruction du ligament croisé antérieur du genou Code CCAM NFMCO03 BR* 388,62 €)	1 600 €	1 165,86 €	-	-	388,62 €
Votre reste à charge		<b>434,14 €</b>	<b>434,14 €</b>	<b>434,14 €</b>	<b>45,52 €</b>

\* Base de remboursement de la Sécurité sociale. \*\* qui comprend 1 € de participation forfaitaire de la Sécurité sociale

# Les services d'Énergie mutuelle

Des services à chaque situation

## Ma santé



### Téléconsultation médicale

7j/7 et de 8h à 20h



### Visible Patient Solution

Modélisation 3D de votre anatomie pour optimiser le diagnostic médical



### Deuxième Avis Médical

Pour éclairer vos décisions de santé en cas de problèmes sérieux ou situations médicales complexes



## Ma famille



### Énergie Mutuelle Services\*

aide-ménagère, garde d'enfants, transport à l'école et rapatriement d'un proche...



### Rente Dépendance\*

rente viagère mensuelle :  
100 € / mois pour Sodeli  
150 € / mois pour Cort



### Aménagement du domicile

des prix négociés  
avec Indépendance Royale,  
spécialiste de l'aménagement à  
domicile pour les séniors

\*selon votre garantie ou renfort

## Mon budget

- **Carte de tiers payant Viamedis** : Moins d'avance de frais et des accords de prise en charge instantanés en hospitalisation, optique et audio grâce au premier réseau de tiers-payant de France
- **Fonds d'action sociale** : Vous avez la possibilité de le solliciter en cas de coup dur
- **Réseau de soins Kalixia** : Des tarifs pour vous dans le premier réseau de soins de France en optique, audioprothèse et ostéopathie

## Paroles d'adhérents

### Téléconsultation médicale

– Jeanne

« Habitant en zone rurale, il est appréciable de pouvoir solliciter un professionnel de santé à distance. Cela permet de nous rassurer sans avoir à se déplacer ou attendre le lendemain pour avoir un rendez-vous dans la grande ville d'à côté. »

### Assistance Énergie Mutuelle

– Farid

« J'étais en vacances avec mon épouse et mes petits-enfants dans les Alpes et je me suis tordu la cheville lors d'une randonnée. Mon épouse n'ayant pas le permis, nous avons contacté l'assistance pour trouver une solution de rapatriement. »

### Deuxième Avis Médical

– Monique,  
atteinte d'un cancer du sein

« L'équipe médicale m'avait prescrit un traitement de chimiothérapie mais après la première séance, j'ai dû l'interrompre car je ne le supportais pas. J'ai envoyé mon dossier à [deuxiemeavis.fr](https://deuxiemeavis.fr) et un oncologue m'a répondu en 2 jours. Il m'a convaincu que le traitement prescrit était le plus efficace dans ma situation et il m'a conseillé de le reprendre. »



# Assistance

Energie Mutuelle Services



## Besoin d'une assistance ? Bénéficiez d'aides adaptées aux aléas de la vie.

Le service Energie Mutuelle Services est accessible sur simple appel téléphonique, du lundi au samedi de 8h à 20h (hors jours fériés).

**0 969 32 37 37** Service gratuit  
+ prix appel

Une équipe médicale est à votre écoute afin de répondre à vos questions générales en matière de santé.



### INFORMATION

pour effectuer des démarches quotidiennes (habitat, succession, famille, allocations...)



### PRISE EN CHARGE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS

(garde, transport à l'école, rapatriement d'un proche) pour un parent hospitalisé



### AIDE À DOMICILE

après une hospitalisation, maladie ou accident (adhérent, conjoint, enfants)



### GARDIENNAGE D'ANIMAUX SUITE À UNE HOSPITALISATION, MALADIE OU ACCIDENT



### PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE DÉPENDANTE AU DOMICILE PENDANT UNE HOSPITALISATION

### AIDE LORS D'UNE IMMOBILISATION AU DOMICILE SUITE À UNE MALADIE OU ACCIDENT

(adhérent, conjoint, enfants)



Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée « **Energie Mutuelle Services** » pour plus d'informations

**energiemutuelle.fr - 66 avenue du Maine 75014 PARIS**

**ENERGIE MUTUELLE** : Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité SIREN 419 049 499 - APE 6512Z. Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9.

**ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP)** : association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 840 599 930 - N° Orias 19000811 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.

**0 969 32 37 37** Service gratuit  
+ prix appel

# Téléconsultation Médicale

Energie Mutuelle Téléconsultation Médicale



**Vous avez besoin de consulter un médecin sans avoir à vous déplacer ?**

**Bénéficiez de notre service de téléconsultation Médicale 7j/7 et de 8h à 20h**

Le service de Téléconsultation Médicale vous permet de réaliser une consultation à distance, avec un médecin, et de vous apporter des réponses adaptées.



**0 969 32 37 37**

numéro dédié,  
sans surcoût  
(appel non surtaxé)



**APPEL TRAITÉ  
DIRECTEMENT**

par une équipe médicale  
basée en France



**SERVICE SÉCURISÉ  
ET DISPONIBLE**

**7J/7 ET DE 8H À 20H**  
en France et partout dans  
le monde



**EN LIEN DIRECT  
AVEC VOTRE  
MÉDECIN TRAITANT**

si vous êtes d'accord



**SI LE MÉDECIN LE  
JUGE NÉCESSAIRE**

et avec votre accord, une  
ordonnance peut être  
transmise au pharmacien  
de votre choix partout  
en Europe

**QUAND FAIRE APPEL  
À CE SERVICE ?**

- ☑ Impossibilité de joindre votre médecin traitant
- ☑ N'importe où en France et à l'étranger
- ☑ Depuis votre domicile, votre lieu de travail ou en vacances



**Important : la téléconsultation médicale ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.**



Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée  
**« Energie mutuelle Téléconsultation Médicale »**  
pour plus d'informations

**energiemutuelle.fr - 66 avenue du Maine 75014 PARIS**

**ENERGIE MUTUELLE** : Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité SIREN 419 049 499 - APE 6512Z. Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9.

**ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP)** : association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 840 599 930 - N° Orias 19000811 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.

**0 969 32 37 37**

Service gratuit  
+ prix appel

**Energie**  
mutuelle  
Groupe malakoff humanis



# Deuxième Avis

Pour éclairer vos décisions de santé



## Des médecins experts pour éclairer vos décisions de santé en cas de problèmes sérieux ou de situations médicales complexes

Nous pouvons tous, dans notre vie, être confronté à un problème de santé sérieux (une maladie grave, rare ou invalidante) et devoir faire face à de nombreuses difficultés :

- **difficultés à s'assurer de la fiabilité de l'information** pour pouvoir faire les bons choix ;
- **difficultés à identifier un médecin** expert de sa pathologie ;
- **difficultés à obtenir un rendez-vous** avec un médecin expert dans des délais acceptables.



Du très haut niveau d'expertise médicale avec plus de **250 MÉDECINS** référencés par le conseil scientifique, suivant des critères rigoureux



### OBTENEZ SOUS 7 JOURS

un avis en ligne où que vous soyez



### COMPTE-RENDU SIGNÉ

par le médecin expert et envoyé à votre médecin traitant, avec votre accord

### PRISE EN CHARGE COMPLÈTE DES FRAIS D'HONORAIRES

### SÉCURITÉ DES DONNÉES DE SANTÉ



**Important : Cette expertise médicale peut être demandée pour de nombreuses pathologies et traitements. Notre service deuxième avis ne remplace pas votre médecin traitant. Nous vous conseillons vivement de partager avec lui les recommandations que vous recevrez.**



Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée « **Energie mutuelle Deuxième Avis Médical** » pour plus d'informations

**energiemutuelle.fr** - 66 avenue du Maine 75014 PARIS

**ENERGIE MUTUELLE** : Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité SIREN 419 049 499 - APE 6512Z. Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9.

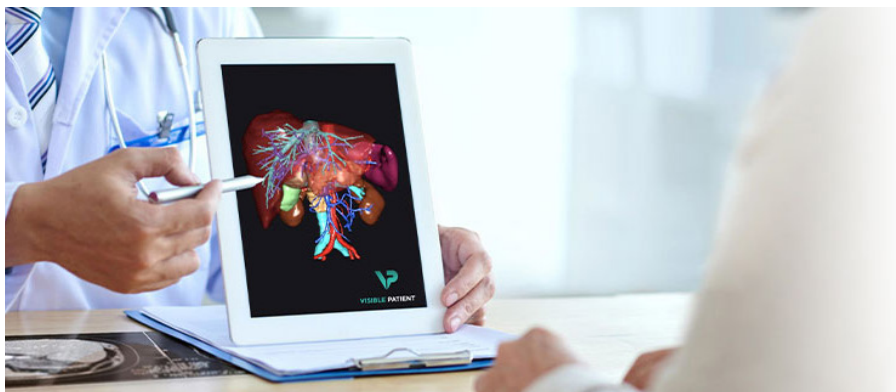
**ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP)** : association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 840 599 930 - N° Orias 19000811 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.

0 969 32 37 37 Service gratuit \* prix appel

**Energie**  
mutuelle  
 Groupe malakoff humanis

# Visible Patient

La modélisation 3D de vos organes



VISIBLE PATIENT

## Votre imagerie médicale en 3D pour une chirurgie plus sûre

Le service Visible Patient réalise à partir de vos images médicales standard (scanner ou IRM) demandé par l'établissement ou le praticien à Visible Patient une copie virtuelle 3D de votre anatomie.

À l'aide de ce modèle 3D, votre médecin prépare et simule sans aucun risque son geste opératoire et peut ainsi adapter sa chirurgie à votre anatomie.

### EXAMEN STANDARD



1

Je consulte un médecin



2

Je passe un examen d'imagerie scanner ou IRM

### INNOVATION TECHNOLOGIQUE



3

Visible Patient modélise la copie virtuelle de mon anatomie



4

Mon médecin planifie et optimise l'opération à l'aide de mon modèle 3D

Avec le modèle 3D, vous comprenez mieux les démarches proposées par votre médecin et choisissez avec lui les meilleures options pour votre traitement.

Le service d'analyse des images médicales proposé par Visible Patient est certifié ISO 13485 et ses logiciels sont des dispositifs médicaux agréés.



Pour tout type de chirurgie : digestive, thoracique, urologique et pédiatrique

- ✓ Simplifie la planification
- ✓ Améliore les gestes opératoires
- ✓ Diminue les risques d'erreurs chirurgicales
- ✓ Facilite la compréhension de votre pathologie



3 000 PATIENTS en ont déjà bénéficié



Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée « **Energie mutuelle Visible Patient** » pour plus d'informations

**energiemutuelle.fr** - 66 avenue du Maine 75014 PARIS

**ENERGIE MUTUELLE** : Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité SIREN 419 049 499 - APE 6512Z. Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9.

**ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP)** : association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 840 599 930 - N° Orias 19000811 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.

0 969 32 37 37 Service gratuit \* prix appel

**Energie**  
mutuelle  
Groupe malakoff humanis

# Réseaux de soins Kalixia

Des soins et des prestations de qualité au meilleur prix



**Accédez aux réseaux de soins Kalixia pour des soins et des prestations de qualité et moins de reste à charge !**



## DES PRIX NÉGOCIÉS

La prise en charge intégrale des verres et des traitements dans le réseau

- -20% sur les montures
- -30% sur les lentilles

## UNE QUALITÉ DE SERVICE GARANTIE PAR LES RÉSEAUX

- Charte Qualité
- Remplacement sans franchise en cas de casse ou d'inadaptation
- Essayage virtuel de montures
- Plus de 6 000 centres optiques



## DES PRIX ACCESSIBLES

- Jusqu'à - 500€ pour un double appareillage,
- Une offre « Prim'Audio » avec un prix maximum de 700€ TTC par oreille,
  - -20% sur les accessoires de connectivité

## UNE QUALITÉ DE SERVICE GARANTIE PAR LES RÉSEAUX

- Charte Qualité
- 90 % des appareils sont de gammes supérieures,
- Ouvert aux ascendants directs sur remise d'un bon personnalisé.
- Plus de 6 000 centres audio



## DES PRIX NÉGOCIÉS

- Respect des plafonds d'honoraires du département d'exercice (de 50 à 70€)

## UNE QUALITÉ DE SERVICE GARANTIE PAR LES RÉSEAUX

- Charte Qualité
- Des praticiens sélectionnés avec soin
- Saisie de la note d'honoraires type avec envoi possible par mail à l'adhérent
- Plus de 500 ostéopathes partenaires



## À retenir

- ✓ Kalixia : 1<sup>er</sup> réseau de France avec 15 millions de bénéficiaires
- ✓ Géolocalisation accessible depuis votre espace adhérent
- ✓ Liberté de choix du professionnel de santé
- ✓ Tiers payant systématique, en optique et en audio, via notre partenaire Viamedis

Plus d'information sur [energiemutuelle.fr/kalixia](http://energiemutuelle.fr/kalixia)

**energiemutuelle.fr - 66 avenue du Maine 75014 PARIS**

**ENERGIE MUTUELLE** : Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité SIREN 419 049 499 - APE 6512Z. Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9.

**ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP)** : association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 840 599 930 - N° Orias 19000811 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.

0 969 32 37 37 Service gratuit  
\* prix appel

**Energie**  
mutuelle  
 Groupe malakoff humanis